

NEUVILLE

Plus de 50 couples d'hirondelles ont fait leur nid dans la commune



■ Les hirondelles de fenêtre se servent de la boue pour construire leur nid. Photo Philippe RIVIÈRE

Les hirondelles qui avaient l'habitude de nicher sur l'ancien hôpital pourront désormais trouver refuge dans les nids artificiels installés sur le bâtiment neuf.

Vingt nids en bois et en béton ont été installés en 2015 sur le bâtiment qui accueille désormais La Poste. Ils sont destinés aux hirondelles de fenêtre.

Recensées par un bénévole dévoué

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a alerté la mairie de Neuville-sur-Saône avant la destruction de l'hôpital. Une dizaine d'hirondelles de fenêtre avaient l'habitude de venir nicher à cet endroit. Cette espèce est très fidèle à son site de nidification. Ces nids artificiels n'ont pas encore été habités cette année, certainement à cause de la fin des travaux. Mais les hirondelles sont aussi grégaires. La présence de six nids dans la rue voisine, laisse bon espoir pour les années à venir.

Deux fois plus d'hirondelles qu'en 2012

Casquette vissée sur la tête, Bernard Brun parcourt les rues de Neuville, le nez en l'air. Ce bénévole de la LPO s'est pris de passion

pour ces oiseaux noirs et blancs. Depuis 2012, il recense les hirondelles de Neuville-sur-Saône, rue par rue, selon un plan bien ficelé. Il a dénombré plus de cent dix jeunes hirondelles à l'envol cette année, contre une soixantaine en 2012. Bernard Brun explique, avec modestie, son idée sur la question : « Il y a eu beaucoup de chantiers à Neuville récemment. La terre est un matériau de construction pour les hirondelles. » La boue leur est particulièrement précieuse : elles forment de petites boules, puis cimentent le tout avec de la salive. Or, le béton a empiété sur les espaces où les hirondelles trouvaient ce matériau de construction, à commencer par les berges de Saône.

À partir de mars, les hirondelles rentrent de leur hiver en Afrique et élisent domicile sous les toits. La LPO veille alors tout particulièrement à ce que les nids ne soient pas détruits au moment des travaux.

Clotilde Brunet

PRATIQUE LPO Rhône, MRE,
32, rue Sainte-Hélène, Lyon 2^e.
Tél. 04.72.77.19.85.
www.lpo-rhone.fr

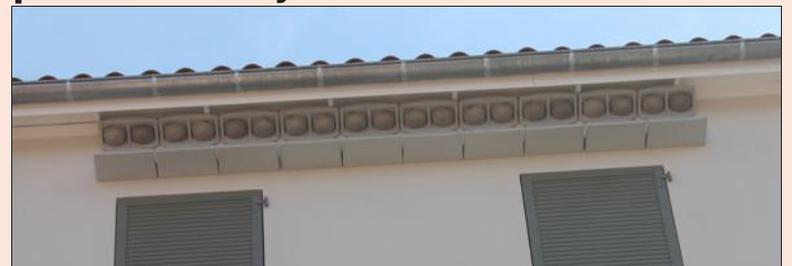
Vous pouvez prospecter pour repérer les bâtiments occupés par les oiseaux nicheurs et transmettre les données à la LPO via www.faune-rhone.org

“ À 12 ans, je partais à 5 heures du matin observer les oiseaux ”

Bernard Brun,
bénévole à la LPO



Les hirondelles sont protégées par la loi française



■ Les nids artificiels installés sur le bâtiment de La Poste à Neuville-sur-Saône. Photo Clotilde BRUNET

Les particuliers et les entreprises détruisent parfois des nids pour éviter les salissures ou pour réaliser des travaux. Par méconnaissance, ils commettent un délit de destruction d'espèce protégée, puni par la loi.

Article L415-3 du code de l'Environnement : « Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 € et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. »